

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Anne BARBET
Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Georgette SALHI, Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT,
M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

M. Yves TOURAINÉ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Dolorès CABELLO,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Gilles BITAILLOU,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

Absente :

Mme Nathalie REGUEIRO.

❧❧❧

7 - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU 2011

Monsieur DOMECCQ expose que ce rapport comprend :

* 3 parties :

- Une note liminaire.
- Une note sur le service de l'eau potable.
- Une note sur le service de l'assainissement.

• des annexes disponibles au secrétariat du Centre Technique Municipal, où sont consignés les bilans de la qualité des eaux distribuées et assainies pour l'année 2011.

.../...

NOTE LIMINAIRE

Le présent rapport concerne la production et la distribution de l'eau potable, ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées.

Ces prestations sont assurées par deux services :

- Service de l'eau potable.
- Service d'assainissement.
 - La gestion de ces services est assurée sous la forme de régie directe.

Le prix de l'eau :

Composantes du prix de l'eau pour l'année 2011 :
(pour compteur Dn15)

1- Service de l'eau potable

- a) Redevance fixe : 25,30 € HT.
- b) Prix du m³ d'eau distribué : 0,750 € HT par m³.
- c) Préservation des ressources en Eau : 0,072 € HT par m³.
- d) Taxes Taxe Agence de l'eau : 0,255 € HT par m³.
- e) TVA 5,5 %.

2- Service de l'assainissement

- a) Prix du m³ d'eau assainissement : 1,320 € HT.
- b) Redevance collecte 0,196 € HT par m³.
- c) TVA 5,5 %.

A partir de ces éléments, la facturation de référence définie par l'INSEE et jointe à la présente note, fait ressortir pour 2011 les prix suivants par m³ :

Distribution eau potable :	1,14 € TTC.
Assainissement de l'eau :	1,59 € TTC.
Montant total :	2,73 € TTC.

LE SERVICE DE L'EAU POTABLE

A) INDICATEURS TECHNIQUES

1 – PRESENTATION GENERALE

Oloron Sainte-Marie dispose d'un patrimoine souterrain riche et diversifié qui lui permet de bénéficier de ressources en eau de qualité et en quantité relativement importante.

Ainsi, l'alimentation d'Oloron Sainte-Marie et du territoire proche (12 communes) est assurée par :

- Trois points de production :
 - La Source du Lourtau située dans le massif karstique du Bager
 - Les deux Puits du Vert de Saint-Pée situés dans la plaine alluviale du Vert

L'eau ainsi captée et puisée, est acheminée vers des réservoirs de stockage qui assurent, via un réseau de distribution maillé, la desserte de l'ensemble des abonnés :

- Quatre sites de stockage

Réservoirs du Bager Sud (capacité : 40 m³), de Soeix (2 000 m³), de Sainte-Croix (1 550 m³), de Saint-Pée (2 000 m³).

L'interconnexion de ces différents sites de production et de stockage constitue une sécurité pour l'approvisionnement en eau potable de la quasi-totalité des usagers desservis.

Seul le quartier du Faget d'Oloron est desservi par le Syndicat d'Ogeu, géré par la SAUR. Le volume d'eau acheté par la Ville d'Oloron Sainte-Marie à la SAUR pour l'année 2011 était de 17 221 m³.

Une télésurveillance et un système d'alerte, gérés par informatique, complètent le dispositif pour assurer un suivi continu de la qualité de l'eau et des quantités disponibles dans les réservoirs. Ainsi, les eaux provenant de la Source du Lourtau peuvent être détournées du réseau pendant les périodes de turbidité. Au cours de l'année 2011, près de 101 600 m³ ont été ainsi détournés pendant les 26 jours où la turbidité a été excessive.

Le réseau de distribution de la Ville d'Oloron Sainte-Marie comporte 110 km de canalisations.

Il est composé de conduites d'adduction qui assurent notamment la liaison entre les différents réservoirs et d'un réseau secondaire maillé dans sa quasi-totalité, qui dessert les différents abonnés Oloronais (11 200 habitants) et les communes avoisinantes (6 456 habitants).

Nature et diamètre des différentes canalisations de distribution :

- Diamètre : 40 mm à 300 mm
- Fonte, Acier, P.V.C, P.E.H.D

Le taux de connaissance du réseau peut être estimé à 95 %. .../...

L'ensemble du réseau est reporté sur fond cadastral et traité par un Système d'Information Géographique.

Renouvellement du réseau :

Linéaire total réseau : 110 km	Réseau renouvelé : 1 100 m	2011
---------------------------------------	-----------------------------------	-------------

Détail des volumes contrôlés

- Volumes produits

Pour l'année 2011, la Source du Lourtau, ressource principale, a fourni 93 % des besoins en eau. Le complément a été produit par les Puits du Vert et ce pendant les périodes d'étiage et lors d'épisodes de turbidité importante.

Capacité des Sites de production :

- Puits du Vert n° 1 – débit max disponible : 290 m³/h
- Puits du Vert n° 2 – débit max disponible : 130 m³/h
- Source du Lourtau – débit disponible compris entre 215 et 340 m³/h

Le mode de prélèvement actuel ne permet pas de réguler le débit au départ de la Source. Ainsi, un volume d'eau très important transite par le circuit de distribution et est rejeté au milieu naturel via le réservoir de Saint-Pée. Les travaux destinés à améliorer la qualité de l'eau en distribution et qui vont être engagés en 2012 et 2013, vont notamment permettre de prélever le seul volume nécessaire aux besoins en eau potable.

Volume prélevé Source du Lourtau – (1)	2 606 244 m³
Volume prélevé et rejeté au milieu naturel / Turbidité – (2)	1 098 411 m³
Volume prélevé Puits I et II – (3)	98 600 m³
Volume produit utile – (1 + 3 - 2)	1 606 433 m³

- Volumes distribués

Pour l'année 2011, 1 245 264 m³ ont été distribués et répartis de la façon suivante :

Volumes distribués	Valeurs
Usage domestique	559 285 m³
Services Municipaux (compris volumes non comptabilisés)	18 821 m³
Usage industriel	325 725 m³
Usage agricole	6 599 m³
Vente en gros	334 834 m³

- **Autres indicateurs du réseau**

Rendement du réseau (volume consommé/volume produit) :

« Volume consommé » : volumes vendus et comptabilisés + volumes estimés non comptabilisés comprenant les puisages sur les poteaux et bouches incendie, les purges sur le réseau, les prélèvements liés à la propreté urbaine.

« Volume produit » : volume produit par la Source du Lourtau et les stations de pompage du Vert.

Rendement (%)	77,52	Année 2011
----------------------	--------------	-------------------

Indice linéaire des volumes non comptés :

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport au volume facturé.

ILVNC (m³/km/j)	8,99	Année 2011
-----------------------------------	-------------	-------------------

Indice linéaire des pertes en réseau :

Estimation des pertes journalières par kilomètre de réseau par rapport au volume consommé (comptabilisé et pris en compte dans le calcul du rendement du réseau).

ILP (m³/km/j)	8,52	Année 2011
---------------------------------	-------------	-------------------

Défense incendie :

Raccordé sur le réseau d'eau potable, ce dispositif est composé de 115 hydrants (poteaux et bouches incendie) répartis de façon quasi-uniforme sur la commune, et ce afin de garantir une protection efficace contre l'incendie.

Des essais annuels et règlementaires sont effectués sur l'ensemble des hydrants par le Service des Eaux.

Le Service des Eaux :

Mode de Gestion : Régie Municipale

Compétences :

- Production et traitement de l'eau
- Suivi quotidien de l'eau (auto-contrôle)
- Maintenance et gestion de la distribution de l'eau
(Réservoirs/réseau de distribution – canalisations et branchements)
- Gestion dispositif de défense incendie
- Vente en gros – Communes et Syndicats avoisinants
- Facturation

Maintenance du réseau – Bilan d'activités :

Type d'interventions	Nombre
Fuite canalisation	22
Fuite branchement (compteur compris)	91
Demande d'un abonné/problème de pression	14
Demande d'un abonné/problème « qualité de l'eau »	4
Intervention Télétransmission (1)	34
Divers (2)	

- (1) Les sites de production et de stockage sont équipés de dispositifs de Télé-surveillance et Télé-alarme.
- (2) Interventions sur sites de production et de stockage (maintenance équipements, nettoyage réservoirs, ...) – Interventions liées au traitement de l'eau et suivi de la qualité – gestion parc compteurs – travaux neufs – relevés semestriels des compteurs.

Une équipe d'astreinte assure le maintien du service en dehors des ouvrables.

Bilan des interventions 2011 :

28 interventions réparties de la façon suivante :

- 12 concernent les réparations sur le réseau,
- 16 concernent le maintien du service pendant les périodes de turbidité et les interventions liées au dispositif de télésurveillance des sites de production et de stockage.

2 – QUALITE DE L'EAU

Gestion de la ressource :

Bien que les ressources disposent de quantités relativement importantes, le maintien de qualité de l'eau reste fragile.

Ainsi, chaque ressource dispose d'un périmètre de protection lui permettant de limiter les risques contre les pollutions et contaminations diffuses ou accidentelles.

Etat d'avancement des Périmètres de Protection :

Ressource	Date de l'Arrêté Préfectoral	Indice	Prescriptions
Source du Lourtau	20 Juin 1984	0.80	
Puits du Vert n° 1	8 Juin 2011	0.80	Prescriptions particulières pour l'activité agricole dans le périmètre de protection rapproché
Puits du Vert n° 2	8 Juin 2011	0.80	Idem

Suite à la procédure réglementaire (étude hydrogéologique, rapport hydrogéologue agréé, dossier d'enquête publique) les périmètres de protection des Puits du Vert de Saint-Pée sont définis par Arrêté Préfectoral du 8 Juin 2011.

Suivi de la qualité de l'eau :

En 2011, l'Agence Régionale de Santé a effectué 45 analyses portant sur des paramètres physico-chimiques et 35 sur des paramètres bactériologiques. L'ensemble des prélèvements a été réalisé sur les sites de production et sur le réseau de distribution.

Un prélèvement sur le réseau de distribution (ZA de Légugnon) a montré une légère dégradation bactériologique de l'eau. Les investigations et les mesures prises à l'issue de ce constat ont permis d'éliminer très rapidement ce dysfonctionnement.

Les autres analyses étaient conformes à la réglementation en vigueur (Décret n°94.841 du 29 Septembre 1994).

Taux de conformité : 98 %.

Pour 2011, la synthèse réalisée par l'Agence Régionale de Santé fait état «d'une eau distribuée de qualité bactériologique satisfaisante et de bonne qualité physico-chimique ».

En complément, le Service des Eaux effectue un contrôle quotidien de qualité de l'eau sur des points significatifs du réseau.

L'eau distribuée – Quelques paramètres qualitatifs :

Paramètres (valeurs moyennes)	Oloron Ville/Bager/Soeix/ Saint-Pée	Quartier Faget	Références	Unités
pH	7.92	7.61	De 6.5 à 9	
Titre Alcalimétrique complet (TAC)	14.79	15.10		°F
Calcium	43.64	49.03		Mg/l
Chlorures	2.33	34.32	250	Mg/l
Magnésium	13.09	8.64		Mg/l
Potassium	0.38	0.90		Mg/l
Sodium	22.07	1.60	200	Mg/l
Fluorures	0.11	0.08	1.5	Mg/l

○ Dureté (teneur en calcium et en magnésium) : environ 15°F (idem Quartier Faget) - Eau peu calcaire.

○ Fluorures (Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau) : environ 0.10 mg/l (idem Quartier Faget) - Teneur en fluor très faible.

○ Nitrates (éléments provenant essentiellement de l'activité agricole et des rejets domestiques et industriels : 2.4 mg/l (Quartier Faget : 6.4 mg/l) (Valeur référence max : 50 mg/l) - Taux faible, aucun caractère de toxicité.

○ Pesticides (substances chimiques utilisées dans le traitement des cultures et désherbage) : pas de présence détectée.

Remarques sur les installations :

La clôture du Lourtau n'empêche pas l'accès au captage (observation ARS).

Les Puits du Vert et le réservoir de Saint-Pée sont bien clôturés (observation ARS).

La clôture du périmètre immédiat du Puits du Vert n° II a été entièrement réhabilitée suite aux dégradations causées par les inondations des 10 et 11 juin 2008.

B) INDICATEURS FINANCIERS

1 - Le prix de l'eau

a) Modalités de tarification

La tarification, identique pour tous les abonnés Oloronais, est établie sous la forme d'un barème comprenant :

- Une redevance fixe (abonnement annuel).
- Une partie, proportionnelle en volume consommé.

Les deux termes du barème sont révisés, chaque année, suivant l'évolution des dépenses d'exploitation.

b) Eléments du prix de l'eau

Le prix de l'eau se compose de la rémunération du service de l'eau, de la redevance de l'Agence Adour-Garonne, et de la TVA qui s'applique à tous les éléments du prix de l'eau à l'exclusion de la redevance de l'Agence de l'Eau.

Au 1^{er} janvier 2011, les éléments du prix de l'eau sont les suivants :

- Rémunération du service de l'eau :

1) Redevance fixe : 12,65 € par facturation soit 25,30 € pour l'année +
TVA : 5,5 %
(total redevance 26,70 €/an).

2) Prix du mètre cube distribué :

- Eau : 0,75 € par mètre cube.
- Redevance Prélèvement : 0,072 € par mètre cube.
- Redevance de l'Agence de l'eau : 0,255 € par mètre cube.
- T.V.A : 5,5 %.

Total : 1,077 €HT soit 1,14 €TTC.

c) La facture d'eau

Pour la facture de référence, les montants sont les suivants :

- 2010..... 329,70 €
- 2011..... 354,30 €

ce qui représente une augmentation de : 24,60 €/an soit près de 2 €/mois.

2 - Les autres indicateurs financiers

Le résultat du budget de fonctionnement s'est élevé à :

- Dépenses réelles : 933 917,00 €
- Recettes réelles : 1 283 134,00 €

Le résultat du budget d'investissement s'est élevé à :

- Dépenses réelles : 610 757,00 €
- Recettes réelles : 602 020,94 €

L'affectation des amortissements de la section de fonctionnement (165 558) en recettes d'investissement permet de dégager un solde d'exécution positif.

a) Recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation ont été :

- La vente d'eau aux abonnés : 717 366 €
- La vente en gros aux communes rurales. Sur la base de 0,38 € par mètre cube, le produit de cette vente s'est élevé à 131 086,00 €
- Les redevances prélèvement et pollution : 279 484 €
- Les facturations de travaux qui concernent essentiellement la réalisation de branchements. Le montant de ces recettes s'est élevé à 6 345,00 €
- L'entretien des branchements : 132 516 €
- La pose de compteurs qui s'est élevé à 1 856,33 €
- Le relevé de compteurs divisionnaires qui représente 9 506,00 € à partir d'une facturation de 3,50 € par compteur relevé.

b) Etat de la dette

L'encours de la dette est à 64 612,00 € au 01/01/2011.

c) Actions pour améliorer la qualité et la fiabilité de la distribution de l'eau potable

- Pose de 56 compteurs sur branchements neufs.
- Remplacement de 178 compteurs.
- Pose de 183 compteurs au titre de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau dans les immeubles collectifs.

d) Actions réalisées en 2011

Rénovation du parc compteurs pour un montant de 8 221,00 €

Acquisition de compteurs pour branchements neufs et dessertes collectives (dispositions SRU) pour un montant de : 7 500,00 €

➤ Travaux de réhabilitation de réseaux (conduites de distribution et branchements – suppression branchements plomb) :

- Rue d'Arbore – 8 946,50 €
- Rue Gassion/Marcadet/Avenue de Lasseube – 135 167,18 €
- Rue Jéliote/RN 134 – 48 793,89 €
- Rue Alfred de Vigny – 42 464,63 €
- Saint-Pée/RD919 – 23 632,80 €
- Avenue Tristan Derème – 85 714,77 €
- Rue Saint-Grat – 60 534,17 €
- Trams – 102 006,69 €
- Parking Gare – 8 297,33 €

➤ Travaux d'amélioration du dispositif de défense incendie

- Rénovation du parc poteaux incendie – 3 189,00 €

➤ Etudes

- Etude – Maîtrise d'œuvre travaux Bager/Etude de faisabilité Micro-centrale – 22 270,00 €

➤ Acquisition matériel

- Appareil de détection canalisations/Matériel de chantier – 6 246,48 €
- Appareil de mesure (suivi qualité eau) – 2 082,30 €

➤ Maintenance bâtiments

- Mise en conformité accès stations de pompage et réservoirs – 22 270,00 €

e) Programme d'actions à venir

- Réhabilitation réseaux et remplacement branchements plomb/Renforcement défense incendie :

Avenue Loustaunau Lacau (18 500 €), Rue Tristan Derème (15 000 €), Giratoire Place de Jaca (15 000 €), Impasse Victor Hugo (4 000 €), Quartier Faget RD 6 (22 000 €), Place de Jaca (28 000 €), Camping Municipal (10 500 €), rue Jéliote RN134 (90 000 €), Rue Despourrins (28 000 €), Rue Rocgrand (80 000 €), Rue Palassou (120 000 €), Place Mendiondou (6 000 €), Chemin Laborde – Gabarn (17 000 €).

- Travaux destinés à améliorer la qualité de l'eau en distribution (1^{ère} tranche) – réalisation d'une bâche au Bager Sud – 350 000,00 €
- Création postes relais Chloration – 4 000,00 €
- Mise en conformité accès stations de pompage et réservoir – 31 000,00 €
- Acquisition compteurs et équipements de Téléréleve – 25 000,00 €
- Réactualisation poste informatique de Télésurveillance – 3 000,00 €
- Acquisition matériel concernant la recherche de fuites d'eau – 7 000,00 €
- Acquisition matériel équipement de chantier – 2 000,00 €
- Acquisition matériel pour réalisation essais de poteaux incendie – 3 000.00 €

LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

A) INDICATEURS TECHNIQUES

Deux zones d'assainissement existent à Oloron Sainte-Marie :

- assainissement collectif dans la zone urbaine, telle que définie par délibération et intégration dans le PLU (zonage) en date du 18 décembre 2000 et repris dans le cadre du nouveau PLU, zone d'assainissement collectif complétée en 2006 par la mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH à Soeix ;

- assainissement autonome pour les quartiers ruraux, non compris dans la zone urbaine.

1 L'Assainissement collectif

Le système d'assainissement communal est défini par quatre arrêtés préfectoraux :

- ✓ du 06/11/1998 pour autorisation du fonctionnement du système d'assainissement collectif renouvelé le 18/07/2006 ;
- ✓ du 12/11/1998 pour autorisation du rejet de la station d'épuration dans le gave d'Oloron renouvelé le 19/10/2005 ;
- ✓ du 02/10/2003 pour déclaration de l'unité de compostage des boues de la station d'épuration de Légugnon ;
- ✓ du 10/08/2005 pour déclaration de la mise en place et de l'exploitation d'un réseau de collecte des eaux usées et d'une station d'épuration d'une capacité de 700 EH, bourg de Soeix.

Les objectifs de réduction des flux de substances polluantes sont :

- ✓ d'assurer le transfert intégral des flux polluants à la station d'épuration par temps sec ;
- ✓ de maîtriser le taux d'épuration de la station avant rejet au gave.

Sur les cinq tranches du programme d'assainissement, toutes sont aujourd'hui réalisées, pour partie pour la dernière (transfert non réalisés des rues Gassion et Marcel Pagnol, des avenues de Précilhon et de Goès (230 EH) correspondant au bassin versant amont du point de captage du cours d'eau « Arriugastou » (giratoire Borderouge) qu'il convient de dévier dans l'emprise de terrain privés en cours d'expropriation, jugement en appel).

La situation actuelle est la suivante :

1.1 le réseau de collecte

Le réseau de collecte capte plus 95 % des flux polluants en 2011 soit la pollution équivalente à une population de 11 100 habitants (pollution d'origine domestique et industrielle).

La population desservie par le système d'assainissement collectif comprend 9 600 habitants. Le réseau de collecte, qui est à près de 60 % unitaire (eaux usées et eaux pluviales sont collectées simultanément), s'étend sur 110 km environ et a des diamètres allant du 200 au 1 200 mm. Il est accompagné de 18 déversoirs d'orage et de 21 postes de refoulement.

Les secteurs non raccordés sont :

- ✓ la partie du quartier Notre-Dame : bassin versant de l'Arriugastou, rejet dans le Gave d'Oloron au niveau de la rue des Fontaines, englobant les rues Gassion et Marcel Pagnol, les avenues de Précilhon et de Goes (230 EH situés en partie amont du giratoire Borderouge, RD n° 24),
- ✓ certains rejets diffus des habitations anciennes organisées autour des gaves (rues Louis Barthou, Palassou, Camou) pour lesquelles une campagne de contrôle des branchements est commencée ; elle se poursuivra en 2012.

Le cabinet SAFÈGE Environnement s'est chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement de ces quartiers et, du dévoiement du cours d'eau « l'Arriugastou ». Ces travaux commencés en 2005 se sont poursuivis en 2008 par la création d'un ouvrage de dévoiement du ruisseau en question au niveau du giratoire Borderouge. La jonction avec le ruisseau dans son cours actuel (amont du terrain de golf) correspond à la tranche conditionnelle du marché attribué à l'entreprise EUROVIA. Cette opération devait s'effectuer conjointement à la déviation de la RN 134 en entrée d'agglomération. Une procédure d'expropriation est entamée afin de mener à terme la déviation intégrale et séparative du cours d'eau.

L'objectif du taux de collecte, à terme, s'élevant à plus de 95 % est respecté.

Parallèlement aux grands travaux, le service municipal d'assainissement a réalisé onze branchements cette année. Aucun logement collectif n'a été bâti en 2011 ; quelques nouvelles habitations se sont déclarées dans le cadre de parcs collectifs déjà construits : résidences des Trams (93 appartements) et des Jardins de Tréville (68 appartements), ainsi que des lotissements : Darmaillacq (34 lots en première tranche), les Résidences de Légugnon (11 lots).

1.2 Qualité des eaux traitées

L'installation a permis de traiter un volume total annuel de 1 497 470 m³ d'eaux usées (4 103 m³/j en moyenne). Les charges moyennes de pollution traitées figurent dans le tableau ci-dessous.

La quantité de boues produites est de 1 435 tonnes, la totalité étant valorisée en agriculture après compostage dans le centre de transformation géré par la régie d'assainissement.

La station d'épuration de Légugnon permet l'obtention d'un niveau de rejet conforme à la réglementation (exigences de l'arrêté ministériel du 22/12/1994).

	Concentration Moyenne mesurée (mg/l)	Norme de rejet (mg/l)	Charge moyenne mesurée (kg/j)	Dégradation moyenne mensuelle réalisée	Rendement épuratoire réalisé en 2007	Objectif de rendement minimal réglementaire	
						Temps sec	Temps pluie
DCO EB	580,2		2 377,3				
DCO ET	20,2	125	66,5	70,28 t	96,48 %	87,0 %	82,0 %
MES EB	247,1		1014,1				
MES ET	13,8	35	45,4	29,46 t	94,41 %	94,0 %	91,0 %
DBO₅ EB	241,1		987,8				
DBO₅ ET	4,7	25	15,3	29,58 t	98,02 %	94,0 %	92,0 %
NGL EB	34,2		139,5				
NGL ET	2,3	15	7,7	4,01 t	93,22 %	74,0 %	64,0 %

EB = Eaux Brutes/ET = Eaux Traitées

Le tableau ci-dessus montre, pour 2011 :

- ✓ Un respect des normes de rejets (concentrations en sortie inférieures aux seuils fixés par la réglementation),
- ✓ Un maintien des rendements épuratoires (supérieurs aux exigences réglementaires).

Les autocontrôles réalisés par le MATEMA sont au nombre de six pour l'année 2011 : (09-10/03/2011, 30-31/08/2011 & 14-15/12/2011) pour Légugnon ; (07-08/03/2011, 19-20/09/2011 & 14-15/12/2011) pour Soeix.

Les charges brutes à traiter sont :

	Volume (m ³ /j)	Pollution (EH)	DCO (kg/j)	DBO ₅ (kg/j)	MES (kg/j)	NTK (kg/j)	PT (kg/j)
Flux de temps sec	2 755	24 537	2 945	1 292	1 758	233	70
Flux de temps pluie	3 755	27 496	3 300	1 386	1 859	249	75

1.3 Les systèmes de traitement

La station d'épuration de Légugnon traite les eaux résiduaires urbaines d'Oloron grâce à des filières biologiques classiques :

Filière eau : prétraitements + bassin d'orage, boues activées très faible charge, clarificateur.

Filière boue : silo épaisseur hersé, déshydratation mécanique par centrifugation.

Ces filières sont complétées de traitements annexes. C'est le cas du traitement biologique des graisses, du traitement des sables et des produits de curage des réseaux, du malaxage des boues à la chaux vive, du traitement des matières de vidange et, d'une plate-forme de co-compostage (boues/déchets verts) mise en service en 2005. Cette dernière est capable de traiter la totalité des boues produites, à terme, par la station d'épuration soit 2 300 m³/an (450 t MS) et une partie des déchetteries soit 2 500 m³/an de bois broyé (1 400 t brut). Cette unité de transformation (aération forcée) permet de produire un compost valorisé directement en agriculture (plan d'épandage de 325 ha déclaré) et conforme à la norme NF 44-095.

Les capacités de traitement sont énoncées dans le tableau ci-dessous :

Origine	Volume	DCO	DBO ₅	MES	NTK	PT
Effluents du réseau	3 920	2 979	1 330	1 605	236	71
Matières de vidange	20	300	50	200	15	5
Produits d'hydrocurage	10	7	4	5	1	/
Graisses après traitement	6	40	20	115	/	/
Total m ³ /j ou kg/j	3 956	3 326	1 404	1 925	252	76

La station d'épuration de Soeix traite les eaux résiduaires urbaines du bourg grâce aux filières lit bactérien + lits plantés de roseaux à concurrence de 700 EH. Cette unité a été mise en service (opérationnel) début janvier 2007. Elle aura permis de traiter, en 2011, 12 195 m³ d'eaux usées (33 m³/j en moyenne). Cette année, 3 bilans d'autocontrôle « 24h00 » ont été réalisés par le MATEMA, les charges et rendements considérés figurent dans le tableau ci-dessous :

	Charge entrante (kg/j)	Rendement dégradation (%)
DCO	13,0	81,3
DBO ₅	3,7	84,5
MES	6,9	88,1
NGL	2,1	13,9

Les boues sont stockées (< 10 ans) sur les lits plantés de roseaux.

2 L'Assainissement non collectif

Des 6 831 hectares de superficie, la zone rurale s'étend sur une surface de 5 660 hectares et rassemble 7 % de la population oloronaise.

Les dispositifs d'assainissement non collectif sont définis à partir de la carte d'aptitude des sols et de l'étude de diagnostic réalisées en 1994 complétée en 2005. Ils sont régis par la norme AFNOR DTU 64.1. Ces données sont consignées dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé.

Le contrôle (obligatoire) et l'entretien (facultatif) sont de la compétence de la Communauté des Communes du Piémont Oloronais et plus particulièrement de son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

B) INDICATEURS FINANCIERS

1- Le prix de l'Assainissement

a) Modalités de tarification :

La tarification comprend un seul terme proportionnel au volume d'eau consommé pour les usagers desservis par un réseau d'assainissement collectif. Des coefficients dégressifs sont prévus pour la consommation d'eau supérieure à 6 000 m³ par an.

La redevance des Ets LINDT & SPRÜNGLI est définie par convention. Elle comprend un terme fixe correspondant aux capacités réservées pour la collecte et le traitement de effluents de l'industriel et un terme variable qui correspond à la pollution des Ets LINDT, effectivement collectés et traités au cours de l'année concernée (montant demandé pour 2011 : 134 560 €).

Le prix de l'assainissement d'un mètre cube d'eau consommée est révisé chaque année suivant l'évolution des dépenses d'exploitation et en prévision des travaux prévus à court et moyen terme.

b) Eléments du prix de l'assainissement

Le prix de l'assainissement se compose de la rémunération du service de l'assainissement et de la T.V.A.

Au 1^{er} janvier 2011 les éléments du prix de l'assainissement sont les suivants :

- Prix du mètre cube : 1,32 € H.T.
- Redevance collecte : 0,196 € H.T.
- T.V.A : 5,5 % (à noter que le taux de TVA passe à 7 % à compter de 2012).

TOTAL : 1,59 € T.T.C.

2- Les autres indicateurs financiers

a) Recettes d'exploitation

Compte tenu de l'élément précédent, la recette générée au titre de la redevance d'assainissement collectif a été en 2011 de 764 360 €.

Les autres recettes d'exploitation ont été :

- La contribution du budget général de la commune (120 000 € environ soit 10 % des charges) qui correspond aux charges d'eaux pluviales qui n'ont pas à être supportées par l'utilisateur.
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne qui s'est élevée à : 35 330 €
- La facturation des travaux réalisés par la régie d'un montant de : 14 692 €
- Les redevances pour apports extérieurs à la station, pour un montant de 33 966 €
- Les taxes de raccordement d'un montant de : 26 880 €
- Les redevances versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre de la collecte qui s'est élevée à : 206 917 €

b) Analyse de la dette

L'encours de la dette s'élève 3 309 742 € au 01/01/2011

Le montant des annuités 2011 s'est élevé à 300 402 € dont 241 030 € de capital et 59 372 € d'intérêts.

c) Les autres indicateurs financiers

Le résultat du budget de fonctionnement s'est élevé à + 117 241 €.

Le résultat du budget d'investissement s'est élevé à 161 122 €.

d) Actions réalisées/payées en 2011

- Amélioration du mode collecte/mise en séparatif des rues du Capitaine Jean-Pierre, Gambetta, Georges Messier, Révol, Van Gogh, chemin Larroudé, place de la Gare pour un montant de 127 710,59 € HT,

- Frais d'archéologie préventive compte tenu des travaux réalisés rue d'Arboré pour un montant de 1 987,00 € HT,

- Réalisation partielle de l'étude diagnostic/schéma directeur « eaux pluviales » + volet « Mielles » payée pour partie en 2011 pour un montant de 23 650,00 € HT,

- Acquisition de matériel pour l'exploitation de la station d'épuration (moteurs) pour un montant de 14 152,87 € HT,

- Acquisition d'un camion hydrocureur d'occasion pour un montant de 35 000,00 € HT,

- Remplacement de matériel de métrologie (débitmètre, respirométrie, mesures de niveau) nécessaire au fonctionnement automatisé de la station d'épuration pour un montant de 11 304,00 € HT, .../...

- Acquisition d'un analyseur d'humidité halogène nécessaire à la détermination des matières en suspension (MES) réalisées par le laboratoire de la station d'épuration pour un montant de 1 657,50 € HT,

- Remplacement du matériel informatique nécessaire à la mise à jour du système de gestion centralisée de la station d'épuration de Légugnon (supervision) payé pour partie en 2011 pour un montant de 1 299,40 € HT,

- Equipement de deux ouvrages cadre (pont) en franchissement de la Mielle, Bd Henri Laclau pour un montant de 20 940,00 € HT,

- Remplacement d'un véhicule (fourgonnette) pour un montant de 14 892,75 € HT,

- Réalisation (régie) d'un garage dans l'enceinte de la station d'épuration payé pour partie en 2011 pour un montant de 1 817,53 € HT.

e) Programme d'actions à venir

- Achèvement des travaux de déviation du cours d'eau Arriugastou (tranche conditionnelle attribuée à l'entreprise EUROVIA) tronçon amont soumis à autorisation des propriétaires privés (procédure d'expropriation réglée, délibéré le 02 Août 2012),

- Rénovation des réseaux à l'occasion de travaux communs de VRD (rues du Despourins, Palassou, Léon Jouhaux, place du Tribunal, avenue Georges Messier...),

- Inventaire de l'habitat diffus non raccordé (rues Camou, Palassou Louis Barthou...),

- Equipement en installations de collecte des eaux usées (fosse étanche) du parking du stade (accueils des forains, d'événementiel...),

- Réhabilitation d'un WC public (Mairie) afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite et l'équiper en nettoyage automatique (dans le cadre du projet de réaménagement des halles).

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND** acte de cette information.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 22 novembre 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 27/11/2012

Bernard UTHURRY